

Enseignement: la hausse vertigineuse de l'absentéisme scolaire

La pandémie a déstructuré le rapport aux apprentissages. Au point de faire exploser les absences injustifiées. Des acteurs de l'école craignent l'étape suivante : le décrochage.



Au cours du premier trimestre de cette année 2020-2021, le nombre d'absences injustifiées a explosé. - Photo News.



Par **[Eric Burgraff \(/121/dpi-authors/eric-burgraff/\)](/121/dpi-authors/eric-burgraff/)**

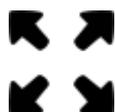
Chef adjoint du service Société

Le 9/01/2021 à 06:00

Deux fois plus d'élèves en absence injustifiée... La donnée, livrée par la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (Fapeo), interpelle. Elle fait écho à la situation complexe de l'enseignement obligatoire en ce temps de pandémie, particulièrement quand il s'agit du secondaire. Elle croise en fait des informations officielles émanant de la Direction générale de l'enseignement obligatoire avec les résultats d'une enquête de terrain diligentée fin 2020 par la Fapeo, le Comité des élèves francophones (CEF) et le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (Cere), laquelle évaluait l'impact de l'enseignement hybride en période covid.

Pour comprendre, il faut rappeler comment, légalement, se passent les choses. En Belgique, la fréquentation de l'école est obligatoire de 5 à 18 ans. Toute absence doit être justifiée par le légendaire « mot des parents », un certificat

médical voire, ces jours-ci, un certificat de quarantaine. De leur côté, les directions d'écoles ont l'obligation de déclarer les absences injustifiées au « Service du droit à l'instruction », à partir du moment où leur accumulation atteint 9 demi-jours au cours d'une même année scolaire. Ensuite, le « signalement » de ces absences donne systématiquement lieu à l'envoi d'un courrier très officiel aux parents ou aux représentants légaux, rappelant les sanctions encourues au cas où l'enfant ou l'ado concerné ne se présente pas régulièrement aux cours.



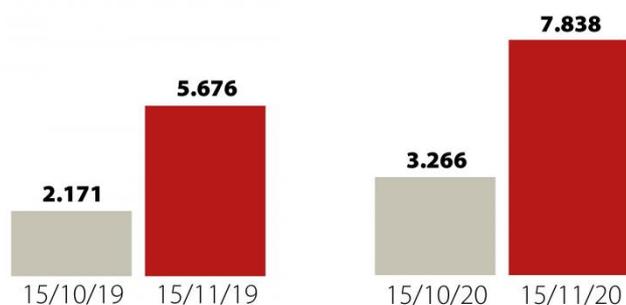
Plus 40 % d'absences injustifiées

Pandémie ou pas, ces règles restent valables. Pourtant, au cours du premier trimestre de cette année 2020-2021, le nombre d'absences injustifiées a explosé. Au 15 novembre 2019, les services officiels avaient enregistré 5.676 signalements (explication : sur les 10 premières semaines de l'année, 5.676 élèves cumulaient déjà au minimum 9 demi-jours d'école buissonnière, soit au moins une semaine de cours). Le 15 novembre 2020, ils étaient... 7.838 dans la même situation, soit près de 40 % de plus. Précision utile : ces données ne couvrent pas les malades ou élèves en quarantaine.



Elèves absents en 2019

Elèves absents en 2020



Notons que la tendance se marquait déjà fortement à la date du 15 octobre avec 2.171 absences injustifiées en 2019, contre 3.266 cette année. Notons aussi que les chiffres officiels ne disent encore rien de la période la plus cruciale qui court du 15 novembre aux vacances d'hiver, laquelle correspond aux premières

semaines de l'enseignement obligatoire sous forme hybride (50 % à distance via l'ordinateur, 50 % de présence en classe) de l'histoire de l'école francophone. Pour mémoire, au printemps dernier, les expériences d'hybridation ne reposaient, à quelques exceptions près, que sur du volontariat avec interdiction de dispenser de la nouvelle matière.

LIRE AUSSI

coronavirus-lecole-par-ecrans-interposes-inquiete-les-eleves

(<https://plus.lesoir.be/346792/article/2021-01-04/coronavirus-lecole-par-ecrans-interposes-inquiete-les-eleves>)

Conséquence ? En l'absence de chiffres officiels, la conviction partagée par le terrain comme par les auteurs de « l'enquête sur l'enseignement hybride », postule que les absences injustifiées poursuivent leur macabre progression. Au point que la Fapeo, le Cere et le CEF – s'appuyant sur des déclarations officielles des services de contrôle – parlent désormais d'un doublement de ce phénomène durant le premier trimestre 2020 par rapport à 2019.

Le rapport à l'école s'est déstructuré

La faute à qui ? Au covid d'abord et avant tout, qui a fondamentalement déstructuré le rapport des jeunes à l'institution scolaire. Il n'est pas simple en effet d'assumer un printemps 2020 sans apprentissage et sans étude, un retour partiel à l'école en mai, des certifications quasi automatiques en juin, une rentrée compliquée en septembre... Le tout avec l'épée de Damoclès d'une seconde vague qui finira par arriver en octobre, avec des vacances de Toussaint allongées et, cerise sur le gâteau, le passage partiel aux apprentissages numériques le 15 novembre.

Dans la foulée de cette hybridation, la Fédération Wallonie-Bruxelles a assoupli les règles liées aux absences injustifiées. Un, l'obligation scolaire reste pleinement d'application. Deux, les modalités de signalement des absences varient selon le type d'enseignement : en présentiel, toute absence injustifiée est officiellement comptabilisée alors qu'en distanciel, l'école « la considère comme un élément inquiétant à mentionner dans le signalement ». Trois, les écoles sont invitées à se préoccuper de l'accès à l'enseignement à distance pour tous leurs élèves.

Quand l'ordi note les absences

En pratique ? Certaines écoles prennent les présences à travers les connexions utilisées pour l'enseignement à distance tandis que d'autres appliquent une tolérance, eu égard notamment à la disponibilité des outils informatiques familiaux. « En réalité, des établissements comptabilisent la non-présence d'élèves derrière leur ordinateur comme une absence injustifiée », constatent Véronique De Thier et Joëlle Lacroix pour la Fapeo.

LIRE AUSSI

reprise-de-lecole-des-lundi-entre-presentiel-et-systeme-hybride-ce-qui-faut (<https://plus.lesoir.be/337386/article/2020-11-12/reprise-de-lecole-des-lundi-entre-presentiel-et-systeme-hybride-ce-qui-faut>)

« Cela étant, » souligne la première, « prendre les présences dans ces circonstances c'est aussi être bienveillant pour la bonne suite des apprentissages, à condition toutefois de tenir compte des aléas organisationnels des familles ». Mais le plus préoccupant n'est pas là. Le plus préoccupant c'est la « perte d'élèves » : en décembre dernier, 15 % des adolescents fréquentant les deuxième et troisième cycles du secondaire se disaient en décrochage et 43 % en risque de décrochage ! « Et le plus crucial est à venir », ajoute Véronique De Thier. « Que va-t-il se passer en juin ? Assurément, les évaluations et les bulletins de fin d'année seront compliqués. »

Ce qu'un observateur averti de l'école résume : « Oui, il y a les mesures sanitaires mais l'enseignement hybride, c'est tout de même une catastrophe pour des élèves qui ont soif de connaissances et de contacts sociaux... »

Un ressenti partagé par les enseignants

C.H.

Une étude réalisée par l'université de Mons met en évidence des résultats interpellants en matière d'absentéisme scolaire. A la question « De façon générale, que diriez-vous du taux d'absentéisme dans votre classe par rapport aux années précédentes ? », près de 80 % des enseignants du secondaire relèvent que les absences étaient légèrement (46 %) voire largement supérieures (33,7 %) en ce début d'année.

Entre fin septembre et début novembre, ils sont 911 enseignants à avoir répondu à cette enquête en ligne. Parmi eux, on retrouve 298 professeurs du secondaire. Au vu des données récoltées, l'absentéisme serait plus préoccupant dans le secondaire que dans le fondamental. « Plusieurs raisons peuvent l'expliquer », indique Natacha Duroisin, professeure et coordinatrice de la recherche. « D'après les données épidémiologiques, les ados sont davantage touchés par le covid que les plus jeunes. Le stress lié au covid risque d'accroître un mal-être qui peut déjà être présent à l'adolescence. » A noter que cette étude ne distingue pas les absences justifiées et non justifiées.

«J'observe les prémices d'une situation de décrochage»

Mis en ligne le 6/01/2021 à 20:36

Par Charlotte Hutin

Entre quarantaine, test positif, et manque de motivation, les élèves du secondaire ont tendance à se détourner de leurs cours.



Hamid AZMOUN.

Sur le terrain, l'absentéisme scolaire se fait également ressentir. Peut-être pas de manière aussi forte que celle exprimée par les chiffres. Mais de manière plus insidieuse, et parfois plus préoccupante. Sophie Voortamn est professeure de philosophie dans l'établissement secondaire De l'autre côté de l'école. Un établissement à pédagogie Freinet situé à Auderghem. « Nous avons l'habitude

d'être à l'écoute de nos élèves. Malgré tout, j'observe les prémices d'une situation de décrochage. La situation n'est pas dramatique, mais c'est certain que le décrochage est plus présent que les autres années. »

Au sein de cette école, le décrochage ne se manifesterait pas par un absentéisme croissant. Du moins pas encore. « On a plutôt l'impression que les élèves ont perdu le goût d'entrer dans la matière et de travailler. Ils sont moins motivés. Ils nous disent que c'est difficile pour eux de garder le cap face à tous les chamboulements actuels », détaille l'enseignante. « Certains élèves sont parfois en retard aux cours. D'autres vont utiliser l'excuse de la quarantaine pour ne pas venir. »

Dans l'entité de Verviers, le directeur de l'Institut Notre Dame de Heusy observe davantage d'absences. Mais pour lui, impossible de déterminer les causes précises de celles-ci. Entre quarantaine, test positif, et manque de motivation, difficile d'y voir clair. « Effectivement, certains élèves sont en difficulté, dans la mesure où on les oblige à migrer d'un système d'enseignement qu'ils connaissaient vers un nouveau système pour lequel ils n'ont pas été préparés. La capacité d'adaptation des ados n'est peut-être pas la même. Pour des élèves, cela va se traduire par du décrochage et un absentéisme. D'autres à l'inverse vont s'adapter et se retrouvent bien mieux dans ce rythme scolaire », nuance Simon-Pierre Baiwir.

Etre absent à distance

Avec l'enseignement hybride, l'obligation scolaire porte aussi sur les cours qui ont lieu à distance. Si toutes les écoles contactées appliquent l'obligation scolaire, certaines comptabilisent les absences injustifiées et d'autres non. A Auderghem, l'école prend les présences sans pour autant sanctionner. « Si l'élève n'est pas derrière l'ordinateur, on essaye de comprendre la situation en discutant avec lui une fois en présentiel. Pour nous, ces absences dites injustifiées sont, au contraire, justifiées par la situation compliquée vécue par les élèves. Certains n'ont pas un environnement adéquat pour apprendre à distance », insiste Sophie Voortamn. « Uniquement si la situation se répète, on le note dans l'intérêt de comprendre si on n'est pas face à une situation de décrochage. »

A l'Athénée Royal de Chênée, les absences injustifiées sont quasi nulles. L'école située en région liégeoise a plutôt opté pour la manière forte. « Quand les cours sont donnés en visio-conférence, les élèves sont tenus d'être là du début à la fin. Avant la rentrée de janvier, nous avons eu quelques incidents. Des élèves essayaient de s'échapper avant la fin du cours. Dès que c'est détecté, les parents sont prévenus. Et c'est considéré comme une absence non justifiée. Il n'y a pas plus de souplesse que pour les cours en présentiel », insiste Christine Tyssen, la préfète aux études.



Installez l'application du Soir pour suivre l'actualité où que vous soyez.

Rendez-vous sur



[. \(https://apps.apple.com/be/app/le-soir-actu-et-info/id504299905?l=fr\)](https://apps.apple.com/be/app/le-soir-actu-et-info/id504299905?l=fr) ou



[. \(https://play.google.com/store/apps/details?id=be.appsolution.lesoir&hl=fr BE\)](https://play.google.com/store/apps/details?id=be.appsolution.lesoir&hl=fr)

Commentaire *

Signature * Fapeo

Quelques règles de bonne conduite avant de réagir (<http://plus.lesoir.be/services/charte>)

Poster

